LE COURRIEL D'INFORMATION

n°112 – Vendredi 18 février 2000.

TRES NOIR.

Dans ce numéro

En bref...

Très noir. Le laboratoire Analytika répond à quelques questions mais persiste dans son analyse de la véritable nature de la cargaison de l'Erika. (Lire Erika : toujours noir...) Bien entendu persister dans son opinion ne veut pas dire qu'on a raison. Mais ces informations sont suffisamment troublantes pour que nous nous en fassions une deuxième fois l'écho. Très noir. La fameux tableau de l'école repeint par la banque CIC à l'aulne de boursicotage ludique (Lire Lettre ouverte). Justement très noir, notre avenir de futur retraités qui passe des fonds de pension à l'épargne salariale, se jouera à la bourse si on en croit les discours (Lire Epargne salariale). Le Conseil scientifique poursuit son travail. Programme des mois passés et à venir : lire A propos du Conseil scientifique. La trêve est finie constate la CCC-OMC qui nous fournit un document européen à l'appui. (Lire La trêve est finie). Tout recommence à l'OMC. Aujourd'hui comme hier... Des nouvelles ? (Lire Brèves d'OMC)

Erika : toujours noir...

Nombreux sont ceux d'entre vous qui ont réagi à la publication des documents qui provenaient du laboratoire d'Analytika. Par exemple L'un de nos lecteurs qui nous a fait état des informations parues dans la presse :

Mardi 1er février - 16h15
Un laboratoire bordelais confirme qu'il s'agit de fioul lourd numéro 2 Le produit issu des soutes de l'"Erika" "est parfaitement caractérisé et correspond bien à la définition européenne du fioul lourd numéro 2", a déclaré aujourd'hui le responsable d'un laboratoire bordelais commun au CNRS et à l'université de Bordeaux 1. Le laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels (LPTC) de Bordeaux a transmis ses conclusions suite à l'analyse d'échantillons fournis par le CEDRE et un étudiant breton en thèse à Bordeaux.

Lundi 31 janvier - 17h
La cargaison de l'Erika est bien un fioul lourd N2L'Erika transportait du "fioul numéro deux" classique a confirmé TotalFina, réfutant les résultats du laboratoire Analytika selon lesquels le pétrolier transportait un résidu de raffinage toxique et cancérigène. La nature du fioul a été confirmée aujourd'hui par les experts officiels désignés par l'instruction Polmar. Le fioul lourd est un résidu de distillation. Toutefois, "cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un déchet" a précisé Alain Feugier, directeur environnement à l'Institut français du pétrole (IFP). "Et l'on ne sait pas vraiment ce qu'a analysé le laboratoire varois".

Pourtant le laboratoire Analytika persiste comme vous le montrent les différents documents ci-après. Qui croire ? Malheureusement notre petite équipe ne peut faire état que des informations reçues ou trouvées ; nous n'avons pas les capacités de mener l'enquête. Comme d'habitude nous assumons la mission que nous nous fixons : vous délivrez l'information la plus proche de la source possible...

RÉPONSES AUX QUESTIONS (10/02/2000)



Les analyses d'ANALYTIKA concernant les rejets de l'Erika sont totalement bénévoles depuis le 06 Janvier 2000.

Nous avons choisi de rendre publique ces informations afin de fournir aux associations de défense des droits des citoyens et de défense de l'environnement des arguments scientifiques irréfutables de nature à mettre la vérité à sa place, au grand jour.

Représentativité des échantillons ?
Provenance ERIKA de l'échantillon de Groix et validité de notre fuel lourd TOTALFINA véritable (notre standard de comparaison) ont été confirmées par le Laboratoire de Cryptogamie du Muséum National d'Histoire Naturelle (Mr OUDOT) à qui nous avons adressé un aliquot de chaque produit. Un des ministères de tutelle de ce laboratoire est le Ministère de l'Environnement.

Protocole de recueil des échantillons ?
Le fuel lourd N°2 TOTALFINA véritable dont nous nous sommes servis comme référence provient - indirectement et je ne souhaite pas nuire à mes sources en révélant leur nom- de la Raffinerie de Provence. L'échantillon de rejet ERIKA provient des côtes de l'Ile de Groix. Il y a été ramassé par un ami propriétaire d'une maison dans l'île, qui m'avait fait part le 3 Janvier 2000 de brûlures, rougeurs et démangeaisons à la suite d'un contact cutané accidentel. L'échantillon prélevé dans des bocaux à confiture (vidés de leur contenu au préalable, soyez en sûr) nous a été posté de Groix le 4 janvier 2000, nous est parvenu le 6 Janvier 2000 à Cuers. Il nous a fallu déployer des trésors de ruse pour parvenir à nous procurer alors le fuel N°2 TOTALFINA, ce qui explique que les premières comparaisons chromatographiques et spectrales sur lesquelles sont basées nos affirmations "scandaleuses" proviennent de fichiers informatiques datées du 20 Janvier 2000.

Structure légale
Situation initiale : RCS EVRY B 382 045 219 (91B01162) APE 743B SARL Capital Social 50.000 Date de création 11 Juin 1991 Gérant Bernard TAILLIEZ Siège Social déclaré : 40 Rue de la Corniche 91120 Palaiseau (n'est plus en activité, le courrier éventuellement adressé là ne nous parviendra donc pas) Situation actuelle : RCS Toulon B382045219 (199B00607) APE 743B (statuts en cours de modification pour augmentation du Capital Social 650.000 F, nouveau siège social et nouveaux associés) Etablissement secondaire déclaré : ZAC des Bousquets 9 Rue de l'Innovation 83390 CUERS.

Personnel à Cuers : *1 Docteur ès Sciences Faculté des Sciences Marseille St Jérome (Gérant - Directeur Scientifique - Fondateur) Doctorat en Chimie Organique - Diplômé en 1971 - Gérant *1 Ingénieur Ecole de Chimie de Marseille (Directeur Technique - Associé) - Diplômé en 1996 *1 Technicien Chimiste IUT Chimie Orsay (Technicien - Associé) * 1 Technicienne à mi-temps dans le cadre d'une alternance

Thésarde à Marseille LCAE Nous sommes par ailleurs à l'origine d'un projet qui a abouti à obtenir les soutiens de la Région PACA et de l'ADEME et participons donc par nos matériels et notre savoir-faire à une thèse de doctorat dont le sujet est " Métrologie de la Contamination des Sols par les Hydrocarbures HAP et Organochlorés " en cours depuis 1.5 ans (Thésarde : Stéphanie BUCCO sous l'autorité scientifique de Prof. Gilbert MILLE Laboratoire de Chimie Analytique de l'Environnement LCAE Faculté des Sciences de Saint Jérôme à Marseille)

Bernard TAILLIEZ
btailliez@labo-analytika.com

(Extrait d'une lettre adressée à M Pierre Herisson, sénateur de Haute Savoie – 11/02/00)

(...)

DES ANALYSES EFFECTUEES SUR LA CARGAISON ERIKA

Toutes les analyses effectuées par IFREMER, IFP et LPTC sur lesquelles les politiques ont appuyé leurs propos et décisions jusqu'à ce jour, ont porté sur des échantillons de cargaison ERIKA fournis par TOTALFINA et présentés par TOTALFINA comme représentatifs de la cargaison.

DES ANALYSES EFFECTUEES SUR LES REJETS COTIERS

Aussi INVRAISEMBLABLE que cela puisse paraître, AUCUN des laboratoires IFREMER, IFP et LPTC n'a présenté de résultats portant sur l'analyse des rejets côtiers eux-mêmes, alors que seules ces analyses pouvaient renseigner : - sur les risques encourus par le public - sur les effets à court, moyen et long terme sur l'environnement aquatique - sur la nature réelle de la cargaison de l'ERIKA

TOTALFINA n'a pas non plus JAMAIS présenté les moindres résultats d'analyses de ces rejets, mais pouvait-on s'y attendre ?



Exception faite -donc- des initiatives prises à titre personnel par : - le Museum National d'Histoire Naturelle (Laboratoire de Cryptogamie, Prof OUDOT) - le laboratoire indépendant ANALYTIKA aucune donnée scientifique sérieuse sur la composition / toxicité des rejets côtiers n'a donc été présentée au public pendant 8 semaines par l'ensemble de la communauté scientifique française.

Est-il vraiment exagéré de parler de COMPLAISANCE de la quasi-totalité de la communauté scientifique française ???

DU RISQUE DE SANTE PUBLIQUE

Les données relatives aux risques et mesures de sécurité attachées à la cargaison déclarée de l'ERIKA (fuel lourd N° 2) ont été complaisamment cachées au public et la libre circulation de ces informations a été volontairement entravée, pendant 6 semaines au moins, avec des conséquences graves sur la sécurité -voire la santé, (mais -comme pour l'amiante- à long terme)- des centaines de professionnels - soldats et pompiers- dépêchés sur les lieux sans consignes ni équipements adéquats, sans parler des dizaines de milliers de bénévoles (auxquels l'accès aux côtes contaminées aurait dû être purement et simplement interdit -en application du principe de précaution- en attendant de connaître les résultats des analyses et mesures de toxicité à conduire sur les rejets côtiers eux-mêmes)......

Les "phrases" de Risque et de Sécurité propres à cette catégorie de résidus pétroliers (N° Index 649-051-00-6 et 649-053-00-7, Substances cancérogènes Catégorie 1 - substances que l'on sait être cancérogènes pour l'homme - ne devant pas être mises sur le marché à la disposition du grand public, selon Directive Européenne dans le cadre "L'Europe contre le Cancer" cf JOCE 19/12/96 N° C 383/1) sont pourtant claires :

R45 Peut provoquer le cancer R52 Nocif pour les organismes aquatiques R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) S53 Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et la fiche de données de sécurité.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE STOCKAGE TEMPORAIRE SUR LES SITES CONTAMINES

Une équipe du laboratoire indépendant SMC2 (Pas-de-Calais) vient de terminer une série prélèvements d'air et d'eau à Belle-Ile-en-Mer. Les résultats des mesures effectuées par ANALYTIKA et SMC2 seront publiés dès que possible, et il est d'ores et déjà EVIDENT que sur ce site pourtant particulièrement atteint par la "marée noire":

- les conditions de protection des équipes de décontamination sont déplorables, et certainement de nature à leur faire courir des risques, compte-tenu de la toxicité et du caractère cancérigène (aujourd'hui enfin reconnus) des déchets pétroliers qu'ils évacuent.

- les conditions déplorables et la durée exagérée du stockage temporaire des rejets côtiers en attente d'évacuation, sont telles que la contamination directe des sols adjacents, puis indirecte des cours d'eau voisins, et enfin des eaux souterraines, est CERTAINE.

Les déclarations du 3 Février 2000 :

- du Premier Ministre Lionel JOSPIN à l'Assemblée Nationale (s'appuyant sur les résultats d'analyses de témoins fournis par TOTALFINA !) ,

- de la ministre de l'Environnement Dominique VOYNET à la presse (parlent de zones d'ombre dans nos résultats, jusqu'à ce jour TOTALement ignorés par ses services),

ne suffiront pas à changer :

- le caractère toxique, cancérigène et mutagène de nombreuses substances présentes dans le rejet ERIKA, (la Directive Européenne 76/769/CEE, modifiée le 28 Octobre 1996, précise "ne devant pas être mises à la disposition du grand public")

- notre détermination à réclamer que la décontamination côtière soit réservée à des spécialistes formés et appointés par TOTALFINA (principe "pollueur-payeur").

(...)
Bernard TAILLIEZ Docteur ès Sciences - Chimie Organique Gérant - Directeur Scientifique ANALYTIKA Sarl

Lettre ouverte...



Lettre ouverte au Ministre de l'éducation nationale.
Monsieur le Ministre,

Le comité ATTAC 18 (Cher) a appris, à la lecture du Berry Républicain du 9 février dernier, l'existence d'un jeu concours, centré sur l'apprentissage des techniques de spéculation boursière, organisé par le groupe bancaire CIC dans certains lycées du département. Il tient à protester énergiquement contre l'entrée dans l'école de la République de groupes privés à vocation commerciale cautionnés par l'administration de l'éducation nationale.

Les motivations apparentes ("montrer aux élèves que le monde de la banque est proche d'eux (!)..., leur faire comprendre les mécanismes de la Bourse") ne doivent pas faire oublier que, dans ce cas et avant tout, un groupe bancaire cherche à recruter de futurs clients en développant les idées que "notre société est sous-capitalisée" et que "les Français mettent très peu de leurs économies dans les entreprises où ils sont salariés." On croit rêver !

Que dire des valeurs humaines qui sont véhiculées, auprès d'une tranche d'âge sensible, par de telles pratiques ? Qui expliquera, avec quels moyens, que l'argent de ces gains réalisés en Bourse a un coût social, humain ? Les finalités de ce "jeu", qui consistent à réaliser le maximum de plus-values boursières en un minimum de temps, sans se préoccuper de l'homme, sont-elles compatibles avec la devise de la République française inscrite au fronton des écoles ? Quel modèle de société est proposé à nos enfants, dont certains ont des pères qui sont les premières victimes de plans de licenciement massifs, décidés le plus souvent pour satisfaire actionnaires individuels et autres fonds de pension de plus en plus gourmands, ainsi que l'entreprise Michelin nous en montre l'exemple?

Qui, dans ces circonstances, assure le contrôle pédagogique du contenu enseigné ? L'Éducation nationale doit-elle dévoyer, sacrifier sa mission intellectuelle et morale sur l'autel de la Bourse ? Doit-elle se mettre au service de la puissance financière privée, motivée par le seul appât du gain ? Régulièrement, pourtant, les médias annoncent que la Bourse réagit bien à l'augmentation des chiffres du chômage. Doit-on, au sein des établissements scolaires servir une logique d' inégalité et de misère?Que devient le principe de laïcité? Le service public peut disposer de ressources humaines et matérielles suffisantes pour assurer sa mission d'éducation, sans recourir aux puissances financières privées.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir mettre fin immédiatement à ces pratiques indécentes et immorales, au nom d'une certaine idée que nous nous faisons de l'homme et de ses pratiques économiques. Nous demandons également à la direction nationale d'ATTAC d'entreprendre toutes démarches utiles pour donner le maximum de retentissement à cette affaire exemplaire de la démission des pouvoirs publics face aux prétentions hégémoniques de la sphère financière.

ATTAC 18 attac18@attac.org

Quand nous parlions, dans la plate-forme d'ATTAC, de l'hégémonie de la sphère financière sur tous les aspects de la vie des citoyens, nous n'avions pas prioritairement à l'esprit l'éducation nationale. C'était un tort ! Grâce à Claude Allègre, c'est un nouveau "retard français" qui est en train d'être rattrapé...

Régine Tassi, membre du CA s'occupe, en liaison avec les syndicats de l'enseignement, de repérer tous les cas du même ordre. Vous pouvez la contacter à regine@attac.org

Epargne salariale.

Dans une interview au Parisien (29/04/99), Lionel Jospin a indiqué que « syndicats et organisations professionnelles (devraient) être associés à la direction de ces fonds. En tout état de cause, ces fonds d'épargne ne sauraient être qu'un complément du système par répartition. Ils ne doivent en aucun cas le déstabiliser. »

Lionel Jospin reprend à son compte le caractère soi-disant complémentaire de ces fonds avec le système par répartition. Pourtant, penser que l'on pourra maintenir sur le moyen et le long terme la coexistence entre les deux systèmes est totalement illusoire. Les actifs des fonds de pension sont composés d'obligations et d'actions. Or, un bon rendement des obligations suppose des taux d'intérêts réels élevés. Ce serait alors effectuer un choix en faveur de la finance contre la croissance réelle. Le bon rendement des actions suppose de comprimer la masse salariale au maximum. Les bons rendements boursiers n'existent que dans la mesure où les salaires, et donc les retraites, voient leur pouvoir d'achat contenu.



La déstabilisation de la répartition que semble craindre le Premier Ministre sera le résultat obligé de l'introduction de tels fonds.

De plus les fonds de pension n'offrent aucune garantie de revenu pour l'avenir, comme l'a clairement explicité l'OCDE : « A mesure que les membres des générations du baby boom partiront à la retraite dans 10 à 20 ans, ils auront probablement un comportement de vendeurs nets au moins pour une partie des titres accumulés durant leur vie de travail. La génération suivante est de moindre taille, il existe donc une possibilité de baisse des titres... il existe donc une possibilité qu'au moment de la retraite, la génération du baby boom découvre que le revenu tiré des fonds de pension est inférieur à ce qui avait été prévu par simple extrapolations des tendances actuelles. » (OCDE, 1998)

Mais en fait, le débat tend à se déplacer. Abandonnant le terrain des retraites, de nouveaux arguments font leur apparition et tentent de dissimuler les fonds de pensions derrière la promotion de l'épargne salariale.

Ainsi François Hollande (Journal du Dimanche, 1 août) présente la question de l'épargne salariale comme un des « chantiers » du PS en argumentant benoîtement. Il s'agirait « de donner au salarié... des droits sur les résultats de son entreprise. Cela reviendra à élargir les mécanismes de l'intéressement et de la participation qui peuvent constituer une des alternatives aux fameux fonds de pension. »

Les sommes dégagés pour l'intéressement et la participation sont exonérées de charges sociales ce qui a correspondu en 1997 à un manque à gagner de près de 14 milliards pour la Sécurité sociale. Outre l'exonération de charges sociales, ils permettent de lier la rémunération des salariés aux résultats de l'entreprise et sont un alibi pour refuser les augmentations du salaire direct. De plus, du fait du non-assujettissement aux cotisations sociales, les salariés se voient verser des moindres indemnités journalières en cas de maladie.

La participation et l'intéressement représentent aujourd'hui des sommes relativement faibles. « Elargir » de tels mécanismes signifierait aggraver tous ces effets pervers et mettre en place de véritables fonds de pension que l'on appellerait autrement bien entendu, pudeur de gauche oblige.

Cet article est tiré des notes de travail de la Fondation Copernic « Retraites : d'autres propositions » auxquelles ont participé Hervé Alexandre (FGTE-CFDT), Pierre Yves Chanu (CGT Finances), Bernard Friot (Economiste), Michel Husson (Economiste), Issac Joshua (Economiste), Pierre Khalfa (SUD PTT), François Labrouille (FSU), Patrick Morvan (Economiste), Anne Querrien (Sociologue) et François Rosso (CLCV).

Vous pouvez les obtenir en contactant de notre part : Fondation Copernic – BP 32 – 75921 Paris Cedex 19 – 01.42.03.03.13

A propos du Conseil scientifique.

Cher(e)s ami(e)s,

Si le Conseil scientifique vous a donné peu de nouvelles depuis la rentrée, il n'en a pas moins continué son travail. Nous avons successivement:

- examiné , en septembre, avec Susan George, les questions soulevées par le « round du millénaire », afin de préparer les prises de position d'ATTAC face à l'OMC et à Seattle,
- étudié, début novembre, avec Liem Hoang Ngdoc, avant « la seconde loi », les conditions auxquelles devraient obéir les 35 heures pour être créatrices d'emploi,
- examiné, fin novembre, avec le groupe « la finance hors-les-lois », animé par Gérard Gourguechon, la question de l'argent sale et des paradis fiscaux ; une note dont le contenu a été discuté en conseil, sera diffusée sur cette question ; le schéma d'un petit livre grand public est en cours de constitution ;
- fait, en décembre, avec Jacques Nikonoff et Michel Husson, un retour sur les fonds de pension et l'épargne salariale à la lumière des nouveaux développements pris par cette question,
- examiné, en janvier, avec Bruno Jetin, le volet « aide aux citoyens » de la taxe Tobin , autrement dit, la question « Tobin pour quoi faire ? » qui nous est très souvent posée ; un document de « cadrage » de cette question a été mis au point et sera diffusé,
- notre prochaine discussion (21 février) portera sur un document préparé par le groupe qu'anime Jean-Marie Harribey et qui doit faire l'objet de diffusion, sur le thème « Emploi ou finance : un choix de société »
- le 20 mars, nous aborderons la question des institutions financières internationales sur laquelle Suzanne de Brunhof, Bruno Jetin et Dominique Plihon préparent un document introductif.



D autres groupes sont au travail et ils nous soumettront leurs réflexions à mesure de leur maturation:
- Jean-Louis Laville dirige une réflexion sur « la finance éthique » ;
-Eric Toussaint anime un groupe sur « l annulation de la dette du tiers-monde » ;
- Georges Menahem anime un groupe sur « les firmes multinationales ». Ce groupe proposera un guide d enquête à l usage des comités locaux, tel qu il en a été décidé lors du conseil d administration du 22 janvier 2000 ;
- Je mène une réflexion visant à proposer à ATTAC l indispensable « grille de lecture » de la mutation sans laquelle, il ne saurait y avoir d action cohérente et durable ; le résultat de cette réflexion sera soumis au Conseil avant les vacances d été.

Nous voulons que nos textes tiennent le vent et la distance. C est pourquoi nous privilégions l approfondissement par rapport à la quantité.

Nous participerons évidemment à la mise au point et au déroulement de l Université d été organisée par ATTAC, dont la première se tiendra fin août et dont nous aurons l occasion de reparler.

Bien amicalement.
René Passet. Président du Conseil scientifique d ATTAC. cs@attac.org

La trêve est terminée.

La méthode de progression : préparation du lancement d'un nouveau cycle.

Sur le plan pratique, que devons-nous faire maintenant ?

Bien entendu la Communauté a déjà convenu d'une démarche sous forme des conclusions du Conseil datées du 26 octobre 1999 et celui-ci a confirmé à Seattle le 3 décembre que les éléments de la démarche globale tels qu'ils figurent dans ces conclusions doivent être maintenus. En priorité absolue, nous devons continuer à promouvoir activement un nouveau cycle global et à préparer encore le terrain pour les négociations de lancement y compris, bien évidemment, avec les partisans d'un cycle tels que le Japon, avec les Etats-Unis mais aussi avec le Canada, l'Australie et les autres membres du groupe de Cairns, avec l'Inde, la Pakistan, la Malaisie, l'Egypte, le Brésil, L'Afrique du Sud et d'autres ainsi qu'avec nos associés des pays ACP. Avec tous nos partenaires, nous devons œuvrer à promouvoir et à élargir le camp des partisans du cycle. Dans le cadre de action, nous devons évidemment être prêts à adapter nos positions et leur présentation à la lumière des réactions d'autres pays et en tenant compte des discussions et des propositions faites à Seattle. Nous comptons sur les les autres membres de l'OMC pour revoir et adapter aussi leurs positions, y compris les Etats-Unis dont la position sur plusieurs questions d'importance cruciale pour les pays en voie de développement sera décisive pour relancer les perspectives d'un cycle.

Une campagne intensive de consultation, de réexamen et de constitution d'alliances avec nos partenaires nous permettra aussi de mieux préparer le terrain pour lancer des négociations dans des domaines tels que les investissements, la concurrence, les mesures facilitant le commerce, et l'écologie. Entre temps, la poursuite du travail d'analyse et de didactique dans ces domaines améliorerait la compréhension de ces problèmes et contribuerait à la recherche du bien commun. La base de travail préparatoire ultérieur serait le programme de travaux de préparation aux négociations commencées à la réunion ministérielle de l'OMC tenue en 1996, additionné du travail préparatoire lancé à la ministérielle de 1998, tous deux demeurant tant valides juridiquement que valables techniquement.

Poursuite du programme à court et long terme

Outre la remise en orbite pour réussir le lancement d'un nouveau cycle, nous devons faire des progrès sous tous les autres aspects du programme par un certain nombre d'actions à court et moyen terme. Notamment :

a) Les préoccupations des pays en voie de développement quant à l'exécution doivent être sérieusement pris en charge. Les débats, tant avant que lors de Seattle, montrent que ces préoccupations ne peuvent pas être ignorées ni sous-estimées. Outre ce que l'on peut faire à court terme pour atténuer les difficultés, nous devons être disposés, comme nous l'étions à Seattle, à lancer un programme de travaux au sein de l'OMC pour traiter les problèmes d'exécution non résolus. Le principe général veut que les problèmes ne pouvant pas être résolus par la réunion ministérielle suivante doivent être repris lors des négociations. La Commission prépare un document plus détaillé qui expose une démarche d'exécution à suivre au sein de l'OMC.

b) Deuxièmement, en ce qui concerne l'ordre du jour intégré, la Communauté doit participer de bonne foi aux négociations prévues, qui, en



l'absence de tout nouveau mandat à Seattle commencera en vertu de l'article 20 de l'accord sur l'agriculture et de l'article XIX du GATS. Nous remarquons qu'en l'absence de décision à Seattle de lancer un nouveau cycle sous forme d'entreprise distincte, il ne reste aucun délai pour la conclusion de ces négociations.

c) Troisièmement, il reste quelques autres questions qui auraient dû être tranchées à Seattle et nécessitent d'être traitées maintenant. Celle qui est prioritaire est l'initiative d'accorder l'accès exempt de droits de douane et de quotas aux produits des pays les moins avancés. Des décisions doivent être prises aussi sur la cohérence et l'augmentation des moyens de production ainsi que sur l'adoption des résultats de l'étude DSU. Il peut falloir aussi que nous devions réexaminer d'autres questions telles que l'expiration de certains articles de l'accord sur les subventions, les dispositions de non-violation des TRIPS, la prorogation du moratoire sur le commerce électronique et du programme de travail et l'expiration des périodes transitoires des TRIMS et de l'évaluation douanière. Sur ces deux derniers accords, la Communauté doit être prête à agir avec souplesse dans les cas où les pays en voie de développement ont rencontré des difficultés. La méthode de progression dans toutes ces questions a été exposé dans la note séparée 133 sur l'exécution.

d) Quatrièmement, la Communauté doit émettre des propositions sur l'amélioration du fonctionnement de l'OMC, comme il est dit ci-dessus, pour instaurer des conditions plus propices au lancement des négociations. Comme il a été signalé antérieurement, ces propositions doivent englober tant les améliorations à court terme des méthodes de travail et, à plus long terme, quelques réflexions à savoir s'il y a des arguments en faveur d'améliorations institutionnelles plus substantielles.

Conclusion

En somme, la démarche prévue reflète l'intention de la Communauté de continuer à assurer une dynamique dirigeante au sein de l'OMC et à maintenir l'impulsion pour poursuivre la libéralisation et établir des règlements. Le travail ultérieur que nous envisageons garantira que les négociations futures soient affermies sur les bases les plus solides possible, que les questions soient parfaitement comprises, que les problèmes identifiés par les pays en voie de développement soient abordés convenablement et que le fonctionnement de l'OMC soit en voie de perfectionnement.

Il est difficile actuellement d'évaluer jusqu'à quel point et à quel rythme ces mesures nous conduirons au lancement officiel de négociations. Cependant nous croyons qu'il serait prématuré à ce stade de convoquer une conférence ministérielle supplémentaire. Il convient plutôt effectuer des consultations à l'échelon des fonctionnaires supérieurs pour réexaminer la substance de l'ordre du jour des négociations et le reste du programme de travail de l'OMC ainsi que les perspectives de relance et le meilleur calendrier. Le programme de travail que nous envisageons et les consultations que nous tiendrons avec nos partenaires commerciaux doivent nous permettre, ces prochaines semaines et ces prochains mois, de nous faire une meilleure idée de ce qui est réalisable. Nous envisagerions ensuite un réexamen initial de la situation et de notre propre position à la réunion non-officielle des ministres du commerce de l'UE à Porto en mars.

John Clarke Direction Générale du commerce G1
Bruxelles, 25 Janvier 2000 I.G.1/JC D(2000)
Note à l'attention du comité 133, sujet : Nouveau cycle de l'OMC - Méthode de progression
Objectif : la note ci-jointe expose une stratégie éventuelle après Seattle pour la CE, à débattre par les membres. Origine : Direction générale pour le commerce (J Clarke tél. 90164 ; K Falkenberg 92220

Ce document nous a été fourni par la CCC-OMC cccomc@altern.org
Il a été traduit de l'anglais par Gérard Louthe. Groupe de traducteurs bénévoles coorditrad@attac.org

Prochaines échéances :
- 18 mars : Conseil des Ministres du Commerce (session informelle) à Porto (Portugal)
- 20-21 mars : Conseil des Ministres (affaires générales) : décisions

Brèves d'OMC

Le nouveau Président du Conseil Général de l'OMC, le Norvégien K.Bryn, a déclaré que " la préservation et la consolidation du système de l'OMC " serait la première priorité du Conseil Général pour l'an 2.000 [Amen]

1-
OMC - SCEPTICISME SUR UNE REPRISE RAPIDE DES DISCUSSIONS IMPORTANTES

L'UE et les USA vont probablement tenir une réunion de haut niveau les 17 et 18 Février axée sur l'élaboration d'un consensus en vue d'un



nouveau round de discussions commerciales globales.

P.Lamy et Ch. Barshefsky demeureraient encore très éloignés quant à la quantité de sujets à discuter, et plus particulièrement savoir si le round ne doit concerner qu un petit nombre de sujets (solution préconisée par les USA) ou au contraire pas mal de secteurs (entre autre investissement et concurrence) ce qui est jugé préférable par l UE et le Japon.

Mais les Etats membres restent sceptiques sur les possibilités du démarrage d un travail efficace avant les élections présidentielles US de novembre prochain.

Le Ministre de l Agriculture anglais estime que le texte sur l agriculture qui circulait à la fin des négociations de Seattle "est excellent pour servir de base aux négociations multilatérales... " Il a cependant précisé que l opinion de son pays, quant aux changements à apporter à la Politique Agricole Commune européenne et à la libéralisation du commerce, n est pas partagée par la majorité des Etats membres de l UE. En fin de semaine dernière, Mme Barshefsky a dévoilé que M Lamy lui avait dit que 12 des 15 Etats membres de l UE n auraient pas accepté le texte sur l agriculture.

Le Ministre du Commerce Extérieur des Pays-Bas, lui aussi sceptique sur la reprise de discussions sérieuses cette année, estime que l OMC "devrait se concentrer sur la réforme interne afin de rencontrer les besoins manifestés par les PVD ". Il est important, selon lui, que "les propositions de réforme émanent des PVD eux-mêmes ".

De son côte Mme Barshefsky a averti que les élections de 2002 en France pourraient freiner les discussions sur l agriculture à l OMC. Elle estime que profitant de la course électorale en France, les positions de l Europe en matière agricole "seront plus dures que jamais ".

2-
ORD (Organe de Règlement des Différends)

Pour la 1° fois, une entreprise doit rembourser intégralement une subvention gouvernementale interdite à l export. (USA contre un producteur australien de cuir pour l Industrie automobile). A l encontre des règles habituelles de l OMC, les grands Etats membres ont insisté sur le fait que cette décision ne pouvait en rien faire jurisprudence pour des contentieux à venir. L Australie estime "qu il n y a aucune base autorisant l OMC à punir les entreprises privées [ou] les Etats souverains " Même les USA reconnaissent que cette demande de remboursement des subventions "va au-delà de ce que souhaitaient les USA ". [Pourquoi alors avoir fait condamner l UE dans le litige sur les bananes ou le boeuf aux hormones ? Parce que le condamné était une entité étatique et non une entreprise privée ?]

Groupe de travail « Traités internationaux et Paradis fiscaux ». omc.marseille@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/fra/cale>

- Vendredi : SAINT PIERRE – LILLE
- Samedi : PARIS CENTRE – MONTREUIL – FRIBOURG (CH)
- Dimanche : MONTREUIL
- Lundi : BRETIGNY SUR ORGE – VALENCE – SAINTES
- Mardi : PARIS 15 - FLERS